



COMPTE RENDU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

du 24 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le 17 mars 2021, sous la présidence de Madame Edith LION.

Etaient présents :

Mme LION, Mme PIEUSSERGUES, M. DE MAIGRET, Mme REGNAULT-GALLOIS, Mr FIX, Mme JEMAARI-JEMAARI-BILLOUT, M. DIOGO, Mme PELLETIER, MME WALCZINSKY Mme BREYMAND, , M. DISCH
Mme LE BOUTER arrive à 18h30

Excusé représenté :

J.

Absents excusés :

Mme CIGE, M. FAROY, M. NOUGA NOUGA, Mme MASSICOT, Mme EL BOUHATI

Mme DINAUT, Mme TAILLIEU, Mme CANTAREL, Mme HOUMAD, Mme HADDAD, Mme VIGNOT, M. FAURO

Absent

M. CHARLOTTE

Madame Lion demande aux membres présents s'ils ont des remarques sur le compte rendu du dernier comité, pas de remarque, le compte rendu du comité du 27/11/2020 est adopté à l'unanimité.

Madame Lion donne lecture du rapport d'orientations budgétaires.

Madame Jemaari—Billout : quelle est la pertinence d'intégrer le budget de la caisse des écoles dans le budget ville ?

Madame Lion : cela permet de regrouper la comptabilité des écoles avec la comptabilité « ville » et de faciliter le travail des agents.

Madame Jemaari—Billout : il ne s'agit pas de dissolution de la caisse des écoles ?

Madame Lion : la caisse des écoles ne pourra être dissoute qu'à la suite de trois années sans exercice budgétaire.

Madame Jemaari—Billout : qu'est ce qui remplacera car au sein de la caisse des écoles, les parents et les enseignants étaient destinataires de nombreuses informations ?

Madame Pelletier : le comité n'existera plus ?

Madame Lion : non, mais l'information circulera toujours.

Madame Pelletier : oui mais ça ne sera que de l'information.

Monsieur De Maigret : historiquement, les caisses des écoles étaient abondées par des fonds publics mais également privés mais maintenant il n'y a plus de mécènes par conséquent tous les fonds viennent de la commune.

Madame Jemaari—Billout : oui mais au sein du comité de la caisse des écoles, nous pouvons donner notre avis ; ce n'est pas que de l'information.

Madame Pelletier : les parents qui siègent à la caisse des écoles sont le lien avec la vie de l'école, peuvent faire remonter des informations au comité.

Madame Lion : ce fonctionnement « caisse des écoles » est lourd à gérer, administrativement. Nous prenons note de vos remarques relatives à la concertation.

Madame Breymand : cette décision est actée ? Nous ne la voterons pas ?

Madame Lion : c'est en réflexion.

Madame Pelletier : dans le rapport d'orientations budgétaires, il est noté « *Cette articulation comptable a aggravé la fragilité et la précarité de la section de fonctionnement, une subvention d'investissement communale au chapitre 13 aurait dû être sollicitée pour couvrir les projets d'investissement, ou une augmentation de la part de la subvention communale, versée en fonctionnement, aurait également pu faire l'objet d'une demande expresse dès septembre 2020.* » Il n'était pas utile d'inscrire cela puisque pas fait.

Madame Regnault Gallois : cela est dû au fait qu'il y a eu une transition entre le service éducation et le service financier

Madame Lion : oui suite au départ d'un agent, il y a eu une réorganisation.

Madame Breymand : il y a eu un départ d'un agent mais un autre va arriver ?

Madame Lion : Un agent du service éducation qui gère la comptabilité de la caisse des écoles est parti mais un agent du service financier gèrera désormais cela.

Madame Le Bouter arrive à 18h35

Madame Jemaari—Billout : pourquoi le dispositif « école et cinéma » n'est-il pas organisé ?

Madame Le Bouter : car les règles actuelles définies par l'état ne nous autorisent pas à ouvrir les salles de spectacle, de cinéma

Madame Lion : la natation scolaire devrait reprendre pour les écoles mais il faut un peu de temps pour remettre en route l'équipement. Les plannings seront remis à plat et il risque d'y avoir des mécontents car nous ne savons pas encore à qui sera donnée la priorité. La réflexion est en cours à l'Inspection de Provins. Certaines communes ne sont pas d'accord pour que les élèves reviennent à la piscine et attendent le feu vert de l'ARS.

Mme Le Bouter donne lecture d'un mail de l'Inspection qu'elle reçoit pendant la réunion : priorité aux élèves de CE2 et CM2 pour le troisième trimestre en reprenant les modalités du dernier protocole. Une classe / créneau.

Madame Breymand : retourner à la piscine est un peu ridicule étant donné que les cas positifs augmentent.

Madame Pelletier : lorsque des enseignants sont absents, les enfants vont dans d'autres classes, il y a donc brassage

Madame Breymand : pourquoi dans certaines communes environnantes, des écoles ferment ?

Madame Le Bouter : il y a le décret, puis dans chaque département, c'est le Préfet qui a autorité par rapport à la COVID. Les écoles qui ont fermé, c'est lorsque les absences du personnel municipal, à cause du virus, empêchent d'ouvrir en toute sécurité. Ce n'est pas par rapport aux cas déclarés chez les élèves.

Monsieur Diogo : qu'en est-il de l'activité physique en dehors des locaux scolaires ?

Monsieur Fix : si la piscine n'est pas accessible, y a-t-il d'autres salles disponibles ?

Madame Le Bouter : depuis lundi, les salles sont réouvertes pour les créneaux scolaires, à l'appréciation des enseignants, suivant le planning d'occupation. La halle des sports, les scolaires n'y vont plus car trop bruyante. Le stade a toujours été accessible, faire du sport à l'extérieur peut être bien aussi. L'espace est suffisamment grand pour respecter la distanciation.

Madame Walczynski : la médiathèque aussi ?

Madame Le Bouter : oui, elle est ouverte pour les scolaires.

Monsieur Diogo : oui, les enfants de l'école maternelle Noas y ont fait des ateliers.

Madame Jemaari—Billout : y a-t-il, comme il y a quelques années, une activité tennis de table pour les scolaires encadrée par un enseignant et une personne de l'association « tennis de table » ?

Madame Le Bouter : les textes prévoient en primaire que c'est l'enseignant qui est compétent pour enseigner toutes les matières, y compris sportives. Je n'ai pas connaissance de ce que vous décrivez, mais si un enseignant connaît un membre d'une association, cela est possible.

Madame Jemaari—Billout : je me souviens mon fils avait eu une initiation

Madame Pelletier : oui c'est un partenariat comme le hand ?

Madame Le Bouter : au club de hand, ce qui est mis en place est fait dans le cadre de l'accueil d'un jeune en service civique

Madame Le Bouter : il y a également le tournoi de mini hand et les lendits

Monsieur Disch : lorsque j'étais enseignant à l'école du château, j'avais fait du tennis de table avec mes élèves, c'est un peu particulier, la façon de tenir la raquette etc...

2021/MARS/01 - OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 - BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R212-31 qui stipule que les règles du contrôle budgétaire auxquelles sont soumises les décisions du comité de la caisse des écoles ainsi que les règles concernant l'exécution des recettes et des dépenses sont celles applicables à la commune dont relève la caisse des écoles,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L.3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

CONSIDERANT qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au sein du comité de la caisse des écoles,

Le Comité, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention
(lors de la réunion, la délibération n'a pas été mise au vote alors que cela est prévu par la loi, les membres ont donc été sollicités par message afin qu'ils fassent part de leur vote)

ARTICLE UNIQUE :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 et du rapport ci-annexé pour le budget de la caisse des écoles.

La Présidente

Nolwenn LE BOUTER

